

SEANCE ORDINAIRE du 6 mai 2015

L'an deux mil quinze et le six mai à dix huit heures, le conseil municipal dûment convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Régis BOURELLY, Maire.

Présents : Mrs Bernard MOLHERAC, Yvan VALMALLE, Jean-Claude NAUD, Gilbert BLANC, Jean-Jacques GUITTARD, Claude UNTERSINGER. Mmes Caroline VICINI Isabelle MONTET, Camille HALUT.

Absents : Mr Yvan LAGET (procuration à Bourelly Régis)

Mr le Maire donne lecture du dernier procès-verbal.

Le procès verbal est voté à 10 voix pour. Mme Halut ne prend pas part au vote.

CONSULTATION PLIS MENUISERIE LA CALQUIERE

Suite à l'avis de consultation pour les travaux de la menuiserie la Calquièrre, dont un pour le portail et le SAS, un pour l'électrification du portail et deux pour la cheminée.

- L'entreprise Deleuze/Lapierre a fait une offre de 36 822.84€ TTC pour le portail et le SAS.

Mmes Montet, Halut, Mrs Blanc, Untersinger, Guittard s'abstiennent car ils regrettent qu'il n'y ai qu'un seul devis et que celui-ci vient des menuisiers qui occupent les locaux, ceux-même condamnés à faire les travaux. Ils souhaitent que dorénavant tous les corps de métiers soient informés lors de l'affichage de la consultation en mairie.

Mr le Maire répond qu'il n'a pas osé en informé Mr Ludovic Durand par rapport aux menuisiers et que l'affichage en mairie est règlementaire.

Pour : 6 voix (Mrs Molhèrac, Naud, Valmalle, Laget (procuration), Bourelly, Mme Vicini)

- l'entreprise Elec Cévennes a fait une offre de 829.38€ TTC pour l'électrification du portail.

Abstentions : 5 (Mmes Montet, Halut, Mrs Blanc, Untersinger, Guittard)

Pour : 5 (Mrs Molhèrac, Naud, Valmalle, Laget (procuration), Bourelly. Mme Vicini ne prend pas part au vote car l'offre a été faite par son mari.

- l'entreprise Michel Laget a fait une offre de 6928.08€ TTC pour les travaux de la cheminée

- l'entreprise Claude Bourgade a fait une offre de 7034.40€ TTC pour les travaux de la cheminée, les travaux ne pourront pas être réalisés avant novembre 2015.

Mr Guittard demande s'il ne faut pas déposer une demande de permis de construire.

L'entreprise Michel Laget est retenue à :

8 voix pour : Mrs Molhèrac, Naud, Blanc, Guittard, Laget (procuration), Bourelly, Mmes Vicini, Halut

3 abstentions : Mme Montet, Mrs Valmalle, Untersinger.

CONSULTATION PLIS BUREAU DU PASS

L'entreprise Michel Laget a fait une offre de 9492€ TTC pour les travaux de maçonnerie.

L'entreprise Claude Bourgade a fait une offre de 9482.82€ TTC pour les travaux de maçonnerie, délai novembre 2015.

L'entreprise Claude Bourgade est retenue en sachant que les travaux ne pourront être réalisés qu'à partir de janvier 2016. Mr Guittard précise qu'il faut demander

par écrit à Mr Bourgade le délai reporté en 2016 pour effectuer les travaux, et effectuer la demande de subvention avec la délibération correspondante.

L'entreprise Elec Cévennes a fait une offre de 2388.84€ TTC pour les travaux d'électricité.

Mr Untersinger précise qu'il y a aussi un électricien au Pompidou qui devrait pouvoir faire un devis.

Offre retenue à l'unanimité.

Mme Déborah Schipper a fait une offre pour les travaux de peinture de 1400€ TTC pour la main d'œuvre et 1013€ TTC pour les fournitures soit un total de 2413€ TTC. L'offre est acceptée à l'unanimité.

CONSULTATION PLIS CHAUDIERE ECOLES + ISOLATION

Une offre est parvenue pour le remplacement de la chaudière, l'entreprise Elec Cévennes a fait une offre de 20908.06€ TTC.

Accepté à 9 voix pour : Mrs Molh rac, Naud, Valmalle, Laget (procuration), Bourelly, Guittard, Blanc, Untersinger. Mme Montet.

Mme Vicini ne prend pas part au vote car c'est l'entreprise de son mari.

Mme Halut ne prend pas part au vote car elle n'a pas assez d'information n'ayant pas eu le dossier alors qu'elle l'avait demand .

Mr Blanc pr cise qu'il faudrait une chaudi re   condensation. Mr Untersinger demande des pr cisions concernant les d penses d' nergie.

Nous parlerons de la chaudi re   la prochaine r union.

Une offre est parvenue pour les travaux d'isolation, l'entreprise Franck Laget a fait une offre de 9890€ TTC.

L'offre est accept e   9 voix pour : Mrs Molh rac, Naud, Valmalle, Bourelly, Guittard, Blanc, Untersinger. Mmes Montet, Vicini.

Mme Halut s'abstient car elle aurait aim  avoir d'autres devis avec d'autres mat riaux.

Mr Valmalle demande qu'il y ait des robinets thermostatiques.

Mme Montet demande   ce que les toilettes des  coles ne restent pas allum es la nuit.

Mr Molh rac propose d'installer des minuteurs.

CONSULTATION PLIS ROUTE DES GINESTOUX

Trois offres sont parvenues en mairie pour les travaux de r fection de la route des Ginestoux.

Deux offres ont  t  envoy es par mail et ne sont pas recevables.

L'entreprise TPCR a fait une offre de 15336.96€ TTC

L'offre est accept e   10 voix pour : Mrs Molh rac, Naud, Valmalle, Laget (procuration), Bourelly, Blanc, Untersinger. Mmes Montet, Vicini, Halut.

Une abstention : Mr Guittard

CONSULTATION PLIS MUR DE BOUTONNET

Deux offres sont parvenues en mairie.

L'entreprise Chapelle pour un montant de 89 711.40€ TTC

L'entreprise Legrand pour un montant de 92 072€ TTC

Il est d cid  de refaire une consultation pour le lot ferronnerie.

L'entreprise Chapelle est retenue.

Abstention : 4 voix (Mmes Montet, Halut, Mrs Untersinger, Guittard)

Pour : 7 voix (Mrs Molh rac, Naud, Valmalle, Laget (procuration), Blanc, Bourelly, Mme Vicini)

ESTIMATION DES SERVICES DES DOMAINES MAISON LIAUTAUD

Suite   la demande effectu e aupr s des services des domaines pour l'estimation de la maison Liautaud, celle-ci a  t  estim e   85000 .

Mr le Maire propose de passer au vote pour l'achat de la maison.

Contre : 10 voix (Mrs Molh rac, Naud, Valmalle, Laget (procuration), Bourelly, Untersinger, Guittard. Mmes Montet, Vicini, Halut)

Pour : 1 voix (Mr Blanc)

DEBROUSSAILLEMENT ROUTES COMMUNALES

Mr le Maire propose au conseil municipal de lancer un avis de consultation pour le d broussaillement des routes communales. Il est demand  que des courriers soient envoy s aux entreprises locales.

Accept    l'unanimit .

DOSSIER Mr PEREIRA DA SILVA

Mr le Maire propose au conseil municipal d'assigner Mr Pereira Da Silva pour impay  de loyers.

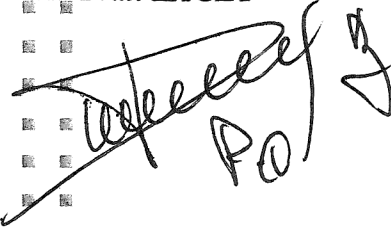
Mr Guittard pr cise qu'il aimerait que le conseil municipal prenne connaissance de tous les documents concernant ce dossier.

Mr le Maire propose de voter. Le vote donne le r sultat suivant :

Pour : 6 voix (Mrs Molh rac, Naud, Valmalle, Laget (procuration), Bourelly, Mme Vicini).

FIN DE SEANCE : 19h35

Mr Yvan LAGET


PO

Mr Gilbert BLANC

Mr Bernard MOLHERAC


Molherac

Mr Claude UNTERSINGER

Mme Caroline VICINI



Mme Isabelle MONTET

Mr Jean-Claude NAUD


Naud -

Mr Jean-Jacques GUITTARD

Mr Yvan VALMALLE



Mme Camille HALUT

Mr Régis BOURELLY

